

SMCTOM DE NONTRON

2025/0013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donné pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

**Objet : Délibération portant mise en service effective
d'un système de géolocalisation et tarification embarquée**

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.251-1, L.251-5 à 7, L.253-5, L.254-2 à 4, L.542-2,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 Août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 et notamment son article 70,

Considérant la décision du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON, en date du 17 Mars 2025, de saisir pour avis le Comité Social Territorial (CST), quant à la mise en service effective d'un système de géolocalisation et tarification embarquée,

Vu l'avis favorable du CST en date du 28 Mars 2025,

Le Président rappelle à l'assemblée que :

- Premièrement, eu égard au manque de polyvalence des équipages sur les circuits de collecte du fait de la méconnaissance de toutes les tournées par tous les agents, générant des difficultés d'organisation en cas d'absences, il avait été décidé d'équiper tous les véhicules du parc de la collectivité d'un système de géolocalisation.
A ce jour, bien qu'une partie de la flotte automobile soit équipée, ce système est inexploité.
- Deuxièmement, eu égard à la problématique de facturation des collectes d'ordures ménagères des professionnels du fait, notamment, de l'absence de justificatifs concrets à présenter en cas de contestation, il est envisagé d'équiper les véhicules concernés par ces collectes d'un système de tarification embarquée.
- Troisièmement, la mise en service de ce système permettrait :
 - de simplifier l'organisation du service de collecte,
 - d'optimiser la facturation des collectes d'ordures ménagères des professionnels.

FOLIO 17

- Quatrièmement, le Comité Syndical, en date du 17 Mars 2025, avait décidé de saisir le CST pour avis quant à la mise en service effective d'un système de géolocalisation et tarification embarquée.

Le Président informe l'assemblée que :

Le CST, en date du 28 mars 2025, a émis un avis favorable, à l'unanimité, quant à la mise en service effective de ce système de géolocalisation et tarification embarquée.

Le Président propose à l'assemblée :

La mise en service effective du système de géolocalisation et tarification embarquée.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTENT** la proposition de mise en service effective d'un système de géolocalisation et tarification embarquée, présentée ci-dessus,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON,
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Vincent FARGEAS

